Image not found or type unknown

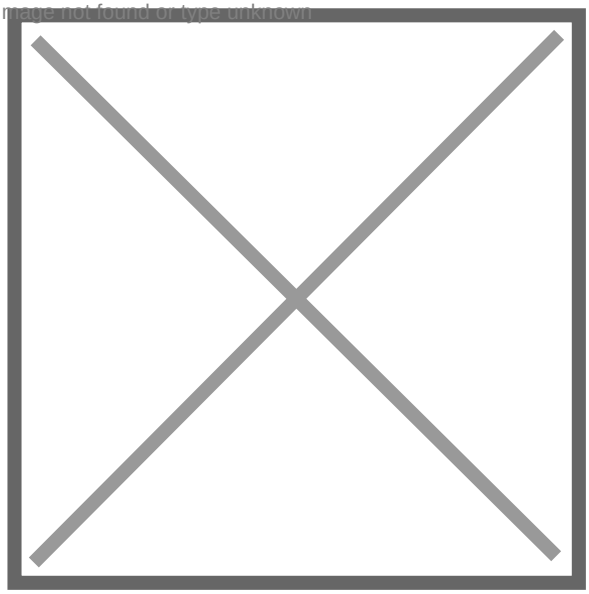

Plainte pour une personne sous curatelle

Par **cappuccino**, le **06/03/2017** à **20:05**

bonjour ,
la situation que je vais vous exposer est dramatique .... depuis 2 ans ma sœur a accueilli chez elle un homme qui était à la rue pour le dépanner en attendant qu il trouve un logement . elle a fait ça par pure générosité pour qu il s en sorte comme elle se plait à le répéter . Or , aujourd hui il est toujours chez elle , ne veut pas partir . depuis qu il vit chez ma sœur les ennuis n ont fait qu empirer de jour en jour .D abord , à cause du bruit qu il a fait , ma sœur est expulsée de son logement ;il lui a vidé son compte et son assurance vie {27000euros].ma soeur est quelqu un de très naïf qui croit tout ce qu on lui dit , elle ne voit le mal nulle part et trouve des excuses à la personne de la pire engeance !nous avons quand même réussi à la faire mettre sous curatelle pour cesser l hémorragie .Malgré cela il prend le peu qu il peut obtenir . nous sommes allées porter plainte au commissariat en vain ....nous avons pu deposer une main courante seulement . j ai écrit au procureur pour lui faire part de la situation préoccupante de ma sœur ;j attends que quelque chose soit fait . ma sœur est âgée de 76 ans . je pense qu elle a peur de cet homme âgé de 45 ans qui apparemment possède un casier judiciaire .j ai cru comprendre qu il était interdit de séjour dans le Loiret . il est en sursis avec mise à l épreuve . lors de notre main courante nous avons dit à la police que cet homme se permettait de prendre la voiture de ma sœur alors qu il ne possède pas le permis pour aller se ravitailler en drogue . aujourd hui je ne sais plus quoi faire pour sortir ma sœur de cette impasse .elle ne veut pas porter plainte .Existe t il une solution à ce problème ? quelles sont nos possibilités ? merci de m éclairer !

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés